

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Excusés	3
Pouvoir	1
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA (arrivé à 20h15), Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal séance du 28 Février 2025
3. Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication
 - Budget Général 2025 :
 - Vote des taux d'imposition
 - Vote des subventions aux associations
 - Vote du Budget Général
 - Budget du Lotissement les Jaquilloux 2025
 - Demande de subvention au titre du « Fonds Cantal Solidaire 2025 »
 - Demande de subvention « Fonds Friches » au titre du Fonds vert 2025
 - Cession d'un bien de section au lieu-dit « Lagarde »
 - Demande d'acquisition de l'ancien sas d'entrée du centre Socio-Culturel
4. Administration Générale, Ressources Humaines
 - Protection sociale des agents – Risque santé
 - Demande d'autorisation de signature de l'avenant de la convention valant ORT
 - Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire
5. Travaux, Urbanisation, Bâtiments, Voirie, Sécurité et Accessibilité
 - Point sur les travaux
6. Informations des Adjointes
7. Informations et Questions diverses
8. Informations du Maire

M. le Maire ouvre la séance et fait part à l'Assemblée des excuses de Patrice MAURIO, Gisèle TERNA et Marie-France DAMPRUND ainsi que du pouvoir de Marie-France DAMPRUND à M. Le Maire.
Fabienne GARCIA n'est pas encore arrivée.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Céline BOSSARD, Conseillère Municipale Déléguée, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 16

Pour : 15 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 FEVRIER 2025 (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 28 Février 2025.

Votants : 16

Pour : 15 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

3. FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION

➤ **Budget Général 2025**

- **Fiscalité - Vote des taux d'imposition** (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Mme Clotilde JUILLARD expose les tableaux des taux d'imposition.

Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales communales pour 2025 comme suit :

NATURE	PROPOSITIONS 2025
Taxe Foncière Bâti	49.12 %
Taxe Foncière Non Bâti	98.09 %
Taxe d'Habitation	21.89 %

Votants : 16

Pour : 16 voix

• **Vote des subventions aux associations** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Patrice MAURIO, Céline BOSSARD, Sophie TOURNADRE et Pauline BRETHOMÉ faisant partie du bureau d'une des associations subventionnées par la Commune, ne prennent pas part au vote des subventions annuelles.

M. Le Maire rappelle sa demande de modification sur les subventions de l'école de foot et l'école de rugby qui n'avait pas été effectué lors de la dernière commission des finances au vu de son absence. Il demande à ce que les deux associations aient le même montant (soit 1 250 € chacune). Cela n'affecte pas le montant total.

M. Christian MAURIO rappelle qu'il avait également formulé cette demande aux deux commissions des finances auxquelles il a participé, et qu'on lui avait répondu que cela n'était pas possible en rapport au nombre d'adhérent. Il se dit content de voir que les choses rentrent dans l'ordre, mais soulève également la perte de temps pour en revenir aux décisions de départ.

M. Le Maire, quant à lui, souligne l'engagement pris auprès de ces associations, et met en avant que d'autres écoles sportives existent et qu'il faudra y travailler dessus.

Après avis favorable de la Commission des Finances, le **Conseil Municipal attribue les subventions aux associations pour 2025** et dont le montant total s'élève à 55 000 €.

Votants : 10

Pour : 9 voix

Contre : 1 voix (Guy VIGNAL)

• **Vote du Budget Général 2025** (Rapporteur : Clotilde JUILLARD)

Arrivée de Mme Fabienne GARCIA à 20h15

Mme Clotilde JUILLARD expose la vue d'ensemble du budget général. Elle rappelle que le présent budget a été visé et validé par Mme LALO de la Trésorerie Générale.

Après avis favorable de la Commission des Finances, le **Conseil Municipal approuve** :

- le Budget Général (Section de Fonctionnement), qui s'équilibre à hauteur de 2 605 144.06 € (Dépenses/Recettes) ;
- le Budget Général (Section d'Investissement), qui s'équilibre à hauteur de 2 556 058.97 € (Dépenses/Recettes).

Votants : 17

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Vote du Budget du Lotissement les Jaquilloux 2025** (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Mme Clotilde JUILLARD expose la vue d'ensemble du budget du lotissement Les Jaquilloux. Elle rappelle que le présent budget a été visé et validé par Mme LALO de la Trésorerie Générale.

Après avis favorable de la Commission des Finances, le **Conseil Municipal approuve** :

- le Budget Lotissement les Jaquilloux (Section de Fonctionnement), qui s'équilibre à hauteur de 36 060.20 € (Dépenses/Recettes).
- le Budget Lotissement les Jaquilloux (Section d'Investissement), qui s'équilibre à hauteur de 26 060.20 € (Dépenses/Recettes).

Votants : 17

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Demande de Subvention au titre du « Fonds Cantal Solidaire 2025 »** (Rapporteur : le Maire)

M. Le Maire rappelle que la commune d'Ydes va prochainement réaliser des **travaux d'aménagement du parking Rue Félix Chavignac**. Il est rappelé que celui-ci est situé aux abords d'un axe structurant positionné en face du Crédit Agricole, et proche de restaurants, de la pharmacie.

Le coût de cette opération est estimé à 132 978.50 € H.T. (soit 159 574.20 € T.T.C.)

Après exposé de M. Le Maire, le **Conseil Municipal valide le projet d'aménagement et sollicite auprès du Conseil Départemental du Cantal une subvention de 30% (soit 39 893.55 € H.T.) au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025.**

Il est précisé que la clôture de dépôt de dossier a été fixée au 10 avril 2025 à 11h45. La Commission d'Appel d'Offres se réunira ensuite le 18 avril 2025 à 9h00 pour analyser les propositions, et le Conseil Municipal attribuera le marché le même jour à 9h30.

M. René BERGEAUD précise que le début des travaux est prévu pour le 2 mai 2025, sous réserve que l'analyse des offres soit concluante, et une fin de réalisation des travaux au 30 mai 2025 pour être en phase avec la Société SPIE qui doit installer les bornes électriques en même temps que le chantier.

Votants : 17

Pour : 17 voix

➤ **Demande de Subvention « Fonds Friches » au titre du Fonds Vert 2025** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire rappelle que la commune d'Ydes a pour projet de **réhabiliter l'ancienne « pharmacie de la mine »** pour l'aménager en trois logement passerelles et un logement locatif communal. M. David CHASTAIN, Architecte, a été missionné pour la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Sur proposition de M. le Maire le **Conseil Municipal accepte de déposer une demande de subvention « Fonds Friches » au titre du Fonds Vert 2025.**

Votants : 17

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Cession d'un bien section au lieu-dit « Lagarde »** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire rappelle que par délibération n°10-2025C en date du 28 février 2025, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande d'acquisition d'un bien de section cadastré ZI 17, d'une surface de 580 m², au lieu-dit « Lagarde », présenté par [REDACTED] et [REDACTED], domiciliés dans ce hameau, et lui a autorisé à convoquer les électeurs pour se prononcer sur cette vente.

Par arrêté municipal n° 008C-2025 en date du 04 Mars 2025, les électeurs ont été convoqués dimanche 23 Mars 2025, à la mairie, pour se prononcer sur cette cession.

Sur les trois électeurs convoqués, trois ont voté, et ont émis un avis favorable.

Sur proposition de M. le Maire le **Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de poursuivre la procédure engagée aux motifs :**

- que le bien de section concerné jouxte la propriété de [REDACTED] et [REDACTED] ;
- que les demandeurs souhaitent acquérir cette parcelle qui leur permettrait d'accéder à leur garage.

Votants : 17

Pour : 17 voix

➤ **Demande d'acquisition de l'ancien sas d'entrée du Centre Socio-Culturel** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. Christian MAURIO étant concerné par le sujet quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel, l'ancien sas d'entrée du bâtiment sera supprimé. A cet effet, et par courrier en date du 21 mars 2025, [REDACTED] souhaite se porter acquéreur de ce matériel, pour le prix de 50 €, et s'engage à le démonter.

Sur proposition de M. le Maire, le **Conseil Municipal se prononce favorablement à sa requête et accepte le prix de vente à 50 €.**

Votants : 16

Pour : 15 voix

Abstention : 1 voix (Clotilde JUILLARD)

4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES**

➤ **Protection sociale des agents – Risque santé** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé (frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident).

Cette participation devient obligatoire pour les risques santé à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal de 15 € brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Les choix opérés par la commune d'Ydes devront intervenir après avis du comité social territorial ; L'article L827-1 du code général de la fonction publique donne compétence aux centres de gestion pour conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir leurs agents au titre des risques relevant de la protection sociale complémentaire, ces conventions de participation.

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le centre de gestion du cantal mène, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation sur le risque santé à compter du 1er janvier 2026.

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune d'Ydes conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le centre de gestion du cantal.

Sur proposition de M. le Maire, le **Conseil Municipal engage la commune d'Ydes** dans cette démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation de **20 € mensuels bruts** à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque santé et **mandate** le Centre de Gestion du Cantal afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé.

Mme Pauline BRETOME demande si seul l'agent est concerné ou si les contrats pourront englober la famille. Il lui est répondu que trois formules seront aux choix de l'agent (personne seule, couple et famille). Elle mentionne également un débat entendu sur la complémentaire pour les habitants. Ce à quoi il lui est répondu, qu'en effet, la région propose une complémentaire santé aux usagers depuis fin d'année 2024.

Votants : 17

Pour : 17 voix

➤ **DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT DE LA CONVENTION VALANT**

ORT (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire rappelle que, créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-bourgs. L'ORT se matérialise par une convention signée le 13 juin 2023 entre Sumène Artense communauté, la ville principale de l'EPCI (Ydes), tout ou partie de ses autres communes-membres volontaires

Il confère aux collectivités de nouveaux droits juridiques et fiscaux, comme :

- **la dispense d'autorisation** d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas des projets commerciaux périphériques ;
- **l'éligibilité** de la commune au dispositif fiscal « Denormandie » dans l'ancien ;
- **le renforcement** du Droit de Préemption Urbain ;
- **l'encadrement** des baux commerciaux, etc.

Compte tenu des enjeux et de la multipolarité de la Communauté de communes Sumène Artense il est proposé aux bourgs centres de Champs sur Tarentaine, Champagnac, Lanobre et Saignes d'intégrer cette ORT sur la base du volontariat.

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Ydes a validé son adhésion à l'ORT par délibération du 31 Mars 2023.

La commune d'Ydes, en tant que bourg principal et au titre de sa labellisation Petites Villes de Demain, figure nécessairement dans l'ORT et que le plan d'action de la commune se déroulera ainsi :

- Valoriser l'espace des templiers et la salle socioculturelle - Rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle socioculturelle pour en diversifier les usages possibles et création d'un théâtre de verdure ;
- Revalorisation du site autour du DOJO ;
- Développer une liaison douce entre la voie verte et les différents équipements ;
- Réhabiliter la friche du carreau de la mine ;
- Opération de réhabilitation de façades ;
- Mutation du bâtiment de l'ancien foyer des mineurs en logements passerelles ;
- Création d'une salle multisports.

Il rappelle que ces projets sont proposés sur du long terme (10, 15, 20 ans) et qu'ils ne peuvent pas se faire sur un seul mandat. Le chantier de la rénovation du Centre Socio-Culturel est bien avancé, et le projet d'aménagement de trois logements passerelles et d'un logement communal à l'ancienne Pharmacie de la Mine est à l'étude.

Il précise qu'autour du Carreau de la Mine, des carottages ont été effectués pour déterminer d'éventuelle pollution. S'agissant de la revalorisation du site autour du DOJO, une demande Fond Friches sera nécessaire pour la démolition du tennis couvert (très coûteux).

M. Christian MAURIO demande si les autres communes faisaient déjà partie de la convention. M. le Maire précise qu'au départ, une commune doit être « Bourg-Centre » pour intégrer le projet « Petites Villes de Demain » (porteur de projet), et permettre ainsi aux autres communes de pouvoir intégrer l'ORT et bénéficier, à leur tour, des aides pour leurs projets.

M. le Maire indique que chaque commune a ses propres fiches actions faites par un cabinet le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

M. Christian MAURIO demande si ces fiches actions et projets concernent des bâtiments déjà existants pour une réhabilitation. Il lui est répondu que, pour mettre en œuvre les projets, il faut être en adéquation avec les objectifs de demande de subvention (exemple : Fonds Verts) et que, pour ce faire, il s'agit surtout de rénovation ou de réhabilitation de bâtiments déjà existants.

Mme Pauline BRETOME se dit frustrée que ce soit les subventions qui orientent le choix des projets et non la commune qui choisit par quoi elle veut commencer.

Sur proposition de M. le Maire, **le Conseil Municipal valide le plan d'actions porté par la commune d'Ydes, et l'autorise à signer l'avenant de la convention d'ORT.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Liste des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibérations du Conseil Municipal n°028-2020 en date du 24 mai 2020 et n° 40-2024 en date du 29 mars 2024 :

DATE	NUMERO	OBJET
17/03/2025	006-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Consorts LELONG au profit de Mme Sandra PONSONNAILLE – 8 Rue Arsène Vermeuzou (vente d'un bien)
18/03/2025	007-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente SCI POTELE – 9 ZA Nord (vente d'un bien)
18/03/2025	008-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Mme Geneviève COURTIN au profit de la SCI LYSIA CLUB – 19 Avenue Roger Besse (vente d'un bien)

5. TRAVAUX, URBANISATION, BÂTIMENTS, VOIRIE, SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ, AFFAIRES AGRICOLES

➤ **Point sur les travaux en cours** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

1) **Rénovation du Centre Socio-Culturel.**

M. René BERGEAUD précise que l'avancée des travaux date de la veille pendant la réunion hebdomadaire et que certains points ont certainement encore avancé à ce jour. Avancement des travaux :

➤ **Lot isolation / faux plafond : entreprise VAILLANT-LOGE**

- La mise en place de l'ossature primaire et de l'isolation (280 m/m) est réalisée à **environ 90 %**.
- L'ossature du faux plafond est réalisée à **environ 60%**.
- L'habillage et l'isolation de la paroi située au-dessus des baies vitrées sont réalisés à **environ 70%**.

Normalement, le chantier doit être libéré vendredi prochain (partie isolation, 4 Avril 2025) pour la préparation de la chappe. Il y a une belle avancée et le travail est propre. Il est précisé qu'il y a deux couches d'isolant au-dessus des baies vitrées en paroi verticale.

➤ **Lot Chauffage : entreprise LAVERGNE**

- La pose des panneaux radiants est réalisée à **environ 35%**.
- Les caissons bois pour isolation entre les baies vitrées sont réalisés, il manque l'habillage en aluminium.

M. René BERGEAUD indique que le chauffage s'effectuera par les panneaux radiants et la centrale de traitement d'air double reflux (air aspiré par la centrale récupère les calories qui sont ensuite réinjectées dans la salle au lieu d'être évacuées dehors).

- Les deux WC à la turque ont été démontés comme demandé en réunion.
- Le radiateur situé contre la paroi à démolir a été supprimé. Celui situé en face de l'entrée a été déposé.

Il est précisé l'agrandissement du hall d'entrée ainsi que la création d'une banque pour les entrées et faire un vestiaire.

➤ **Lot Electricité : entreprise TAZE**

▪ **Eclairage salle**

- ✓ Les pavés Leds prévus en plafond mesurent 1.20m x 0.60m (éclairage blanc).
- ✓ Les lampes placées au-dessus des baies vitrées seront remplacées par des Leds avec éclairage haut et bas (éclairage d'ambiance, jaune)

▪ **Eclairage scène**

- ✓ Les luminaires prévus au-dessus de l'avancée de la scène sont conservés.
- ✓ Les trois projecteurs fixes existants derrière le rideau ont été supprimés (car énergivores) et seront remplacés par des projecteurs Leds.

▪ **Eclairage bar**

- ✓ Les lampes situées derrière le bar seront remplacées par des Leds avec éclairage bas (éclairage d'ambiance, jaune)
- ✓ Les spots fixés dans le bandeau au-dessus du bar seront aussi remplacés par des Leds.

▪ **Eclairage hall d'entrée**

- ✓ Compte tenu que la cloison située à gauche de l'entrée va être supprimée, afin de dissimuler les câbles électriques existants et des tuyaux de chauffage, mais aussi de faciliter la mise en place de l'éclairage, un faux plafond va être mis en œuvre.
- ✓ Le passage des réseaux électriques est en cours.

Il est rappelé que la fin des travaux est initialement prévue pour mi-mai 2025. Mais, compte tenu de l'avancée, si les entreprises finissent début juin 2025, ce sera un beau challenge, car des travaux supplémentaires (sol) non prévus ont été rajoutés en cours de route. Il faut également prendre en compte le temps séchage de la chappe (1 mois).

Mme Fabienne GARCIA demande si des travaux sont prévus pour la scène. Il lui est répondu que des modifications seront apportées sur les parties amovibles (fixées entre elles), mais que cela ne fait pas partie du planning des travaux du Centre Socio-Culturel.

2) **Travaux des Services Techniques**

- Pose d'un caniveau accodrain sur le chemin des côtes de Fanostre et reprofilage du chemin en matériaux 0/20 stériles. M. René BERGEAUD précise que les pluies répétées formaient des trous et qu'il était nécessaire d'effectuer ces travaux. Depuis et malgré les pluies du week-end dernier, il s'avère que rien n'a bougé. Les agents ont donc fait du bon travail.
- Entretien du stade. Mme Céline BOSSARD revient sur la haie du stade et fait part des retours positifs des habitants.
- Entretien des espaces verts et taille des arbustes.
- Pose des panneaux d'agglomération à la Gare de Saignes

M. René BERGEAUD précise que les massifs sont prêts et que les panneaux seront posés la semaine prochaine.

Sont prévus à compter de la semaine prochaine :

- Pose des panneaux d'agglomération à la Gare de Saignes.

M. Christian MAURIO demande si les chicanes prévues seront posées en même temps. M. René BERGEAUD lui confirme, qu'en effet, ces dernières sont bientôt prêtes et qu'elles seront posées dès que possible.

- **Stade des Plaines** : remise en état de la zone suite à l'évacuation de la haie, apport de terre végétale, régalage et ensemencement.
- **Service Proximité Seniors** : remise en état de la zone où le réseau d'assainissement a été remplacé, apport de terre végétale, régalage et ensemencement.
- **Point vert à Trancis** : remise en état de la zone en périphérie du nouvel accès.
- **Lotissement du stade** : évacuation des matériaux et la remise en état de la parcelle située en bordure de la piste verte.

M. René BERGEAUD précise que ces remises en état ne pouvaient être effectuées avant en raison de l'excédent d'humidité.

Mme Pauline BRETOME en profite pour aborder le parking du tennis, à côté du stade, et qui se transforme en « piscine » lors des fortes pluies. Elle évoque l'idée d'un projet d'aménagement. Il lui est répondu qu'il est pourtant drainé et que des grilles sont peut-être bouchées ou que les sols, au vu des fortes pluies, n'arrivent plus à absorber.

Mme Céline BOSSARD fait part de l'organisation du CROSS le 08 avril prochain, et qu'à cet effet, il conviendra de bien baliser les endroits où les enfants ne devront pas piétiner.

3) STEP d'YDES BOURG

Les travaux d'assainissement à Ydes bourg ont débuté. M. René BERGEAUD rappelle que la Commune n'est plus maître d'œuvre de cette opération, et qu'il ne s'agit là que des informations.

1ère phase : Entreprise BERGHEAUD

Pose en tranché commune, d'une canalisation PVC Ø 200 d'évacuation des eaux traitées entre l'exutoire naturel et la nouvelle STEP ainsi qu'une gaine électrique Ø 160 pour son raccordement. Les travaux sont terminés.

2ème phase : Entreprise RMCL

Construction de la STEP à compter du lundi 14 avril 2025 pour une durée prévisionnelle de 3 mois.

3ème phase : Entreprise BERGEAUD

Réseau de raccordement entre la nouvelle STEP et le bourg (arrêt des travaux de la 1ère tranche). Début des travaux envisagés après réalisation de la STEP soit à compter du mardi 15 juillet 2025.

M. Christian MAURIO demande si une étude des ponts a été effectuée, car il s'inquiète de la solidité des ponts avec le passage répété des camions six roues. Il lui est répondu que la question n'a pas été posée mais qu'il serait étonnant que l'étude n'ait pas été faite au vu de la responsabilité de l'entreprise et du maître d'œuvre.

6. INFORMATIONS DES ADJOINTS

M. Bernard BOUVELOT informe les élus des prochaines animations :

- Tournoi de rugby (29 mars 2025) sur les deux terrains,
- Coupe du Cantal Foot à Champagnac (30 mars 2025),
- 8 avril 2025 (école) et 17 avril 2025 (collège) CROSS au stade,
- Championnat Départemental de la Pétanque le 17 avril 2025. Il est précisé que du sable a été mis pour boucher les trous derrière la Mairie.

Mme Fabienne GARCIA ajoute que l'association « Z'Danse » organise, le samedi 29 mars 2025, une initiation danse à Bort-les-Orgues, avec la participation d'autres associations de danse. Une tombola est prévue à l'occasion.

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Questions de M. Christian MAURIO :

- 1- **Comment a été réalisé le financement des travaux du centre Socio-Culturel ? Quels en sont les montants ? Qui les a attribués ? Pour ce financement, cela va-t-il avoir, pour la commune donc pour le contribuable, des répercussions budgétaires et si oui combien va s'élever ce montant ?**

M. Le Maire reprend le plan de financement comme suit :

- 100 000 € de financement de la Région Auvergne Rhône Alpes
- 123 437 € de Sumène Artense Communauté provenant du Fond de Concours
- 14 566 € venant d'Objectif Energie
- 145 609 € de subvention DSIL (Etat) (sollicitée)
- 238 331 € d'autofinancement

Il précise donc que les contribuables ne seront pas impactés et rappelle, à ce sujet, que les taux d'imposition votés ce soir n'ont pas augmenté.

M. Christian MAURIO fait part de son inquiétude sur l'impact de cette opération dans le futur. Il lui est répondu que le projet a été mené de sorte que la Commune et les contribuables ne soient pas impactés.

2- Où en sommes-nous sur les travaux concernant la station d'épuration à YDES-BOURG ?

Sur les travaux d'assainissement de la cité Gravière, la Communauté de Commune Sumène-Artense a-t-elle fait un retour sur les prévisions de début de travaux ?

M. Le Maire rappelle qu'à cet effet, un point travaux sur la STEP d'Ydes-Bourg vient d'être fait par M. René BERGEAUD.

M. Christian MAURIO demande si on a des retours de Saignes. Il lui est répondu que ça suit son cours. Il est précisé que dans tous les cas, depuis le 1er Janvier 2025, la commune n'est plus maître d'œuvre mais que, malgré tout, en Conseil Communautaire, la commune peut toujours se faire entendre.

M. Christian MAURIO fait part de la dangerosité du ruisseau à l'ancienne Station d'épuration, en raison de la présence de boue. Il se pose la question de la responsabilité de Sumène Artense Communauté à l'avenir (analyse, curetage).

3- Concernant le dossier sur les biens sectionnaires confié à l'office de l'environnement et des forêts, toujours aucune nouvelle malgré le même questionnement datant du dernier Conseil Municipal du 27/09/2024, vous en êtes-vous préoccupé ?

M. Guy VIGNAL répond que la Commune n'a pas de nouvelles. Le dossier est entre les mains des services de l'ONF de Clermont-Ferrand. M. VIGNAL indique qu'il va essayer de reprendre contact.

4- Pouvons-nous affirmer que les aides accordées aux diverses associations et débattue lors de la dernière commission resteront inchangées et si oui quel en a été vos motivations ?

Pour rester dans les associations. Quand va être remis en état les abords de nos stades ?

Avez-vous des nouvelles sur la fêtes patronale ou fête d'été prévu chaque année ? Qui va en avoir la responsabilité et qui va la réaliser ? Quel sera le montant qui sera à pari pour cet évènement hors le feu d'artifice ?

M. Le Maire rappelle que le point sur les associations a été voté un peu plus tôt et qu'il n'est pas nécessaire de revenir dessus. M. Christian MAURIO rappelle tout de même qu'il est satisfait de la finalité.

Concernant la Fête patronale et la Fête d'été, M. Le Maire répond que le Club « Ydes Sport Football Club » prend en charge la Fête d'été du 14 Août 2025 et que la subvention, votée ce soir, s'élève à 2 500 € (hors feu d'artifice).

5- Concernant les Menuiseries du Centre, avez-vous des informations concrètes à nous communiquer ou avez-vous vous-même ainsi que votre binôme Mireille LEYMONIE, fait quelque chose en tant que nos représentants au Département pour faire bouger les choses ? Qui avez-vous rencontré pour cela et quel en a été le retour ?

M. Le Maire précise qu'il a récemment rencontré les différents syndicats, et que, par ailleurs, il communique régulièrement avec le Directeur. Il ajoute qu'il associe à toutes ces rencontres, M. René BERGEAUD.

Il précise également avoir eu rendez-vous avec M. VERBIGUIÉ de la Région, en charge du Pôle Economique du Cantal.

Dans un futur proche, il a demandé à M. VERBIGUIÉ d'organiser une réunion réunissant ainsi que des représentants de l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes, la Commune, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les représentants de Menuiseries du Centre, afin de faire le point sur la situation et voir ensemble les solutions à apporter.

En attendant, M. Le Maire rappelle qu'il n'en sait pas plus sur la situation et l'avenir, mais que les événements sont pris en compte et que tout est lancé. Il rappelle également que « MUTARES » ont en projet de vendre le foncier bâti (26 hectares) et non bâti (5.5 hectares), pour un total de six millions d'euros, sur le secteur d'YDES.

M. Christian MAURIO précise que, de son côté, il est en contact avec des personnes de Lyon et de Paris. Il tiendra informé M. le Maire des avancées de ce dossier. Il s'inquiète de l'impact à grande échelle sur la commune, mais aussi, sur tout le Nord Cantal qui se meurt.

Mme Pauline BRETHOME ajoute qu'il est nécessaire d'informer la population, qui s'inquiète de plus en plus, et de leur montrer la motivation et l'action de la commune pour sauver cette entreprise.

M. Le Maire indique qu'à l'issue de la réunion avec les syndicats, ces derniers étaient satisfaits de voir la mobilisation des personnalités, ainsi que celle de leur Directeur Général.

6- Avez-vous des informations émanant de la Communauté de Commune Sumène-Artense, sur des éventuels intervenants du milieu médical souhaitant venir exercer dans les locaux de l'ex Unité-Parkinson ?

Les modifications de l'intérieur de l'établissement, sont-ils conformes à ce que vous avez dû établir lors de cette entente préalable sur l'octroi temporaire de cette structure ?

M. Le Maire précise que les travaux sont réalisés. La sous-commission d'accessibilité ainsi que la commission de sécurité doivent se réunir prochainement, avant l'ouverture du bâtiment prévue début mai 2025. Il ajoute que des contacts sont pris pour d'éventuels intervenants et que, normalement, l'Agence Régionale de Santé doit venir visiter l'établissement.

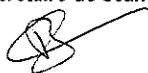
M. Christian MAURIO dit avoir conscience des exigences de chacun et des modifications qui en découlent. Néanmoins, il s'oppose sur les modifications intérieures structurantes.

8. INFORMATION DU MAIRE

M. Le Maire informe que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 18 avril 2025 à 9h30, afin de délibérer notamment sur l'attribution du marché « aménagement du parking Rue Félix Chalignac » et la demande de subvention au titre des Amendes de Police 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Céline BOSSARD
Secrétaire de séance



Alain DELAGE
Maire d'Ydes

